

# La CFDT rencontre le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (6 septembre 2022)

Marc Fesneau s'était engagé au mois de juillet dernier à recevoir les représentants du personnel au cours de la période de rentrée. La CFDT (SPAgrri/Sgen) a été reçue le 6 septembre 2022 en présence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du MASA, de Dorothee Demailly, conseillère formation en charge des relations sociales, de Xavier Maire, chef du SRH et de Valérie Baduel, directrice générale de la DGER. La CFDT était représentée par Laure Revel et Frédéric Laloy pour le SPAgrri-CFDT, par Béatrice Laugraud et Jean-François Le Clanche pour le Sgen-CFDT.

La CFDT remercie le ministre d'avoir organisé ces bilatérales de rentrée, à la [suite de celles du mois de juillet 2022](#).

En préambule, le ministre indique que le projet de budget (PLF 2023) sera présenté au prochain CTM, fin septembre. Puis, cet entretien a débuté avec les sujets relatifs à l'enseignement agricole ([Consultez le compte rendu sur la page internet du SGEN-CFDT](#)). Le SPAgrri a ensuite approfondi les sujets évoqués

en juillet.

## **Police unique SSA**

Des groupes de travail associant la DGAL et la DGCCRF se sont réunis au cours de l'été. Force est de constater l'absence d'informations sur les travaux en cours et notamment visibles sur l'Intranet du MASA. Rien de plus anxiogène pour les agents, de ne pas avoir d'informations alors que l'annonce de la réforme a été faite en mai pour une mise en œuvre en janvier 2023.

Pour la CFDT, il est important que les acteurs de terrain soient associés à ces groupes de travail au regard de leur expérience opérationnelle.

Le ministre a conscience que le manque d'informations puisse déstabiliser les agents. Afin de faire le point sur l'avancée de cette réforme, un Comité technique alimentation informel avec les organisations syndicales se tiendra le 8 septembre ([cliquez ici pour lire le compte rendu](#)). Suivra, le 9 septembre, une réunion avec les directeurs de DD(ets)PP ([cliquez ici pour voir le diaporama](#)). Les agents devraient être tenus informés des conclusions de ce comité notamment via leur directeur.

La CFDT est particulièrement inquiète quant aux modalités de transfert de compétences entre les agents MASA et les agents CCRF. Pour la CFDT, il est important que, dans un premier



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

temps, des collègues de la CCRF rejoignent la DGAL, en leur assurant les mêmes conditions de rémunération et de carrière. Puis, dans les services déconcentrés, il est également important que des tuilages puissent être opérés en veillant à ce que les relations entre les différents services restent sereines. La CFDT espère que des agents CCRF feront le choix de rejoindre les services déconcentrés en charge de la police unique santé sécurité des aliments. Pour cela, il faut que le MASA lève toutes les craintes en matière de rémunération, de carrières et de missions.

Le ministre partage notre analyse sur l'importance d'accueillir des agents CCRF au sein de la DGAL. La secrétaire générale indique que, suite à la publication des postes cet été ouverts à la DGAL, plusieurs agents CCRF se sont portés candidats. Les décisions d'affectation ne sont pas encore prises. Concernant les conditions d'accueil des agents CCRF, cette réforme fera l'objet d'un arrêté de restructuration ouvrant droit, notamment, au maintien de la rémunération (Cf. FAQ RH).

La CFDT attire l'attention du ministre sur le calendrier et les objectifs de contrôle envisagés compte tenu des réticences de nos collègues CCRF à rejoindre le MASA : ne serait-il pas opportun d'affirmer que la montée en puissance va se faire sur plusieurs années, et de l'assumer en décalant dans le temps l'augmentation de la pression de contrôle ?.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Le ministre rappelle que ce transfert se fera progressivement. Si il n'est pas question que le nombre de contrôle diminue, il précise cependant qu'une augmentation progressive est prévue pour atteindre son objectif final à moyen terme. Il restera très attentif au fait que le nombre de contrôles n'augmente pas dès 2023 au moment de la mise en œuvre de la réforme.

## **Influenza aviaire**

Un plan d'action a été publié en août dernier. Ce plan prévoit une harmonisation des pratiques et des instructions concernant la récupération et l'indemnisation des heures supplémentaires. Dans les services, alors que la gestion de la crise du début d'année n'est pas finie, une nouvelle crise se prépare (faune sauvage et premiers cas en élevage dont en Bretagne). Et pourtant, dans les services, les instructions concernant la récupération et l'indemnisation des heures supplémentaires ne sont toujours pas harmonisées. Certaines structures imposent la récupération, qui peut parfois être de plusieurs semaines, alors que les agents s'attendent à devoir gérer la prochaine crise.

De plus, ce plan d'action de cet été ne reprend pas le principe d'une organisation avec des gestionnaires de crise, comme évoqué lors de l'entrevue de juillet.

Le ministre confirme que la crise d'influenza aviaire est



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

toujours présente et n'a pas quitté le territoire français. D'autres crises, comme la peste porcine africaine, sont également aux portes de nos frontières. Il rappelle qu'il a retenu notre proposition de mettre en place des gestionnaires de crises mais à moyen, voire long termes. Une réflexion sera menée à l'automne sur le sujet. Il est donc normal que le plan d'action de cet été ne mentionne pas ces gestionnaires de crise. La secrétaire générale confirme qu'actuellement aucune indemnisation n'est prévue et que les agents concernés ne peuvent « que » récupérer les heures.

Pour la CFDT, cette disposition ne permet pas de préparer sereinement la prochaine crise qui s'annonce. Il serait souhaitable que les agents, s'ils ont beaucoup de récupération à prendre, puissent être également en partie indemnisés.

Le ministre se montre attentif à ces situations et souhaite que ce point puisse être de nouveau examiné par le secrétariat général. Il précise néanmoins que les agents qui se sont engagés dans la gestion de cette crise puisse prendre du repos pour « recharger les batteries ». De fait, il n'exclue pas la possibilité d'un mixte entre récupération et indemnisation.

La CFDT a compris qu'un CIA « spécial crise aviaire » serait mis en œuvre pour cette année 2022. A ce jour, aucune information sur le périmètre, le montant, ni les modalités

d'attribution ne sont connus. La CFDT souhaite s'assurer que tous les acteurs de la chaîne qui se sont mobilisés, des services déconcentrés jusqu'à l'administration centrale, et également à l'Anses, puissent être pris en compte dans le périmètre.

La secrétaire générale indique qu'une première réunion de travail s'est tenue avec les IGAPS, qui avaient en charge de faire le point avec les services dans les régions concernées. Le but recherché est de servir les agents qui se sont mobilisés de manière exceptionnelle dans cette crise. Aucun échelon (DD(ets)PP, DRAAF, AC) n'est écarté.

Au-delà du CIA spécial « grippe aviaire 2022 », la CFDT a attiré l'attention du ministre et de la secrétaire générale sur le fait que le montant du CIA pourrait baisser cette année pour certains agents, et ce, malgré la réévaluation moyenne du montant de base du CIA en lien avec la réforme de ce dispositif en 2022. cela concernerait notamment des agents de catégorie C et B.

La secrétaire générale dit avoir connaissance de ce problème et s'engage à l'étudier.

## **Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) : mission interinspection et COP 2023-2027**

Au cours du printemps, les organisations syndicales ont été



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

entendues par une mission inter-inspection du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministère des Sports. Le COP (contrat d'objectif et de performance) de l'IFCE arrive à échéance en cette fin d'année. Le nouveau COP 2023-2027 devrait être signé fin 2022.

A ce jour, le rapport de la mission inter-inspection n'a pas été rendu, ni à l'IFCE ni aux organisations syndicales. Ce document est un préalable à l'établissement du futur COP. Quand sera-t-il publié ? Les enjeux sont importants pour les agents, notamment en termes de missions et de moyens pour les réaliser. En outre, la CFDT tient à ce que le plan d'accompagnement personnalisé des agents soit maintenu dans le prochain COP.

La secrétaire générale indique que ce rapport est en cours de relecture et devrait être transmis rapidement au directeur général de l'IFCE. Elle confirme que ce document est un des éléments qui participera à l'élaboration du nouveau COP.

Le ministre a conclu cet entretien d'une heure en rappelant son attachement au dialogue social et à son souhait de rencontrer les organisations syndicales régulièrement.